

## **LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

*Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n° 98 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».*

**Semaine du 12 au 18 février 2018**



*En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 18 février 2018, au moins 470 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.*

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>PAGES</b>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	3
<i>0. INTRODUCTION</i> .....	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	<i>4</i>
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i> .....	4
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i> .....	4
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEE OU PORTEES DISPARUES PUIS RETROUVEES</i> .....	6
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE</i> .....	6
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS ET DES AGENTS DU SNR</i> .....	6
<i>II. DESA LLEGATIOS DE VIOLATIONS DU DROIT A L'EDUCATION</i> .....	9
<i>III. AUTRES FAITS RAPPORTES</i> .....	10
<i>III.1. FAITS SECURITAIRES</i> .....	10
<i>III.2. ACTES D'INTIMIDATION</i> .....	11
<i>IV. CONCLUSION</i> .....	15

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**BSR** : Bureau Spécial de Recherche

**CDS** : Centre de Santé

**CECI** : Commission Electorale Communale Indépendante

**CNDD-FDD** : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

**CNI** : Carte Nationale d'Identité

**CVR** : Commission Vérité et Réconciliation

**DPE** : Directeur Provincial de l'Enseignement

**ECOFO** : Ecole Fondamentale

**EP** : Ecole Primaire

**FNL** : Front National de Libération

**OPJ** : Officier de Police Judiciaire

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**RN** : Route Nationale

**SOPRAD** : Solidarité pour la Promotion de l'Assistance et du Développement

**SNR** : Service National de Renseignement

## ***0. INTRODUCTION***

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 6 personnes tuées toutes retrouvées cadavres, 1 torturée et 54 arrêtées arbitrairement.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des administratifs et des policiers sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Le phénomène de cadavres retrouvés dans différents coins du pays a été relevé dans ce bulletin.

Ce bulletin relève des cas d'assassinat, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des présumés opposants du 3<sup>ème</sup> mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Des droits à l'éducation, à la santé et à la libre circulation ont été bafoués suite au contrôle des récépissés et à l'enrôlement forcé au référendum et aux élections de 2020.

Des arrestations arbitraires liées au contrôle des cahiers de ménages et au vote du référendum pour le changement de la constitution, des actes d'intimidations liés à l'enrôlement au référendum et aux élections de 2020 ont été relevés dans ce bulletin.

Le bulletin s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

##### **Une personne tuée en commune Nyabikere, province Karuzi**

En date du 15 février 2018, sur la colline Taba, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, un homme du nom de Busondogori de la composante sociale Twa été retrouvé mort, les bras et les jambes ligotés dans la vallée de Nyagwire. Les auteurs de ce crime n'ont pas été identifiés. Le chef de zone Maramvya, le prénommé Clément a ordonné d'enterrer immédiatement le corps. Selon la source policière sur place, les enquêtes ont déjà commencé et un homme prénommé Lin de la colline Rwandagaro de la même zone a été arrêté.

##### **Une personne retrouvée morte en commune et province Bururi**

En date du 16 février 2017, Bosco Nibigira âgé de 21ans, fils de Simon Bizoza et Stéphanie Hakizimana originaire de la colline Bikere, commune Bukirasazi, province Gitega est mort dans la prison de Bururi. Selon Jean Bosco Tuyizere, directeur de cette prison, Bosco Nibigira s'est

suicidé à l'aide d'une corde car son corps a été retrouvé suspendu dans la chambre de correction où il avait été transféré le matin suite aux bagarres provoqués par lui. Bosco Nibigira avait été arrêté le 6 février 2018 accusé d'empoisonnement sur la colline Nyakabenga, commune Vyanda province Bururi où il était travailleur domestique avant d'être conduit à cette prison de Bururi. Selon certains de ses codétenus, la victime a été tabassée avant d'être transféré dans la chambre de correction.

### **Un cadavre découvert en zone urbaine de Kinindo, Bujumbura Mairie**

La nuit du 12 février 2018, un jeune homme prénommé Deviliers, habitant au quartier Kibenga, zone urbaine de Kinindo, commune Muha, Bujumbura Mairie, a été retrouvé sur le pont Muha vers 1 heure du matin, fusillé par des gens non identifiés, selon des sources sur place. Les mobiles de ce meurtre restent inconnus.

### **Un corps sans vie retrouvé en commune Gashikanwa, province Ngozi**

En date du 13 février 2018, dans la vallée qui sépare Maruri et Gatukuza, commune Gashikanwa, province Ngozi, un corps sans vie d'une personne non identifiée en état de décomposition a été retrouvé par les habitants. Selon des sources sur place, les habitants de cette localité ont alerté l'administration qui à leur tour a appelé le service d'hygiène pour pulvériser ce corps avant de l'enterrer.

### **Un cadavre retrouvé en commune et province Rumonge**

En date du 15 février 2018, le matin, un cadavre d'une femme nommée Agnès Banyiyezako, âgée de plus de 70 ans a été retrouvé dans une savane sur la colline et zone Kizuka en commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, la victime, originaire de la même colline, a été tuée dans l'après-midi du 14 février 2018 par des gens non identifiés, pendant qu'elle cherchait de quoi nourrir ses lapins. Les mobiles de ce meurtre seraient liés à la sorcellerie.

### **Une personne tuée en commune Gisagara, province Cankuzo**

En date du 13 février 2018, dans la nuit, le nommé Ndegeya de la sous-colline Mungwa, colline Ruramba, commune Gisagara, province Cankuzo, a été retrouvé pendu sur un arbre. Selon des sources sur place, Ndegeya a été tué par des gens non identifiés qui ont attaqué son domicile. Les mêmes sources ajoutent que les présumés auteurs ont ligoté sa femme et son fils, les bras derrière le dos et ont volé de l'argent. Selon le lieutenant-colonel Papien Nzeyimana et Major Pierre Bizimana respectivement commandants de brigade Mutukura et camp Mutukura, Ndegeya serait tué par des gens l'accusant de sorcellerie. Les auteurs de ce crime ne sont pas encore connus et personne n'est appréhendé pour enquête.

## ***1.2. DES PERSONNES ENLEVEE OU PORTEES DISPARUES PUIS RETROUVEES<sup>1</sup>***

### **Une personne arrêtée puis porté disparue en province Kayanza**

En date du 25 mars 2017, vers 3 heures du matin, le prénommé Elias surnommé Général, habitant la colline Kirema, commune et province Kayanza, tout près de l'endroit appelé « Ku rubaho », a été arrêté par des agents du SNR ,qui l'accusait de posséder des armes. Personne ne connaît où il a été emmené.

### **Une personne enlevée en commune Nyarusange, province Gitega**

En date du 21 décembre 2017, vers 13 heures, sur la colline Nyamazi, commune Nyarusange, province Gitega, Jérôme Irampaye, directeur de l'ECOFO Nyamazi a été enlevé à son domicile par des personnes non identifiées. Selon nos sources sur place, les ravisseurs étaient à bord d'une jeep de type Prado aux vitres teintées et l'ont emmené vers une destination inconnue.

## ***1.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE***

### **Une personne torturée en commune Gitobe, province Kirundo**

Dans la nuit du 17 janvier 2018, colline et commune Gitobe, province Kirundo, Ernest Mbazumutima, président communal du parti FNL aile d'Agathon Rwasa et membre du conseil communal a failli être assassiné à coups de poignard par des Imbonerakure conduits par leur chef Semagara. Les mêmes sources ajoutent qu'il a été blessé au niveau des bras et des jambes et ces Imbonerakure ont par la suite commencé à tirer par force son sexe. Il subit les soins au CDS de Gitobe.

## ***1.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS ET DES AGENTS DU SNR***

### **Vingt-et-une personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Bujumbura Mairie**

En date du 14 février 2018, des policiers et militaires ont fait une fouille perquisition, contrôle des cahiers de ménages et des reçus de paiement des frais d'enlèvement des déchets dans les ménages par la société Dido General Company de la 13<sup>ème</sup> à 15<sup>ème</sup> avenue du quartier Mutakura, zone urbaine de Cibitoke, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Ils ont arrêté et conduit vingt-et-une personnes au chef-lieu de la zone pour n'avoir pas été inscrites dans les cahiers de ménages ou n'avoir pas de cachets devant leur nom ou encore n'avoir pas de reçus de Dido. Elles ont toutes été relâchées moyennant une rançon allant de 5 000 à 10 000 fbu.

---

<sup>1</sup> Information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 février 2018 indique qu'Élias surnommé Général est revenu chez lui après avoir été porté disparu tandis que Jérôme Irampaye a été retrouvé dans un cachot de Gitega

### **Quatorze personnes arrêtées au centre-ville, Bujumbura Mairie**

En date du 12 février 2018, vers 16 heures, des policiers en tenue civile à bord d'un bus ont arrêté quatorze commerçants ambulants sur l'avenue de la France, zone urbaine de Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, elles ont été conduites au BSR où une rançon de 10 000 à 20 000 fbu leur a été demandée pour être relâché.

### **Sept personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Bujumbura Mairie**

En date du 16 février 2018, des policiers et des militaires ont fait une fouille perquisition, contrôle des cahiers de ménages et des reçus de paiement des frais d'enlèvement des déchets dans les ménages par la société Dido General Company. Sept personnes ont été arrêtées et conduites au bureau de la zone Cibitoke pour n'être pas inscrites dans les cahiers ou n'avoir pas de cachets devant leur nom ou encore n'avoir pas de reçu de Dido. Selon des sources sur place, toute personne arrêtée dans ces circonstances doit payer une rançon allant 5 000 à 10 000 fbu pour être relâché.

### **Une personne arrêtée en commune et province Bubanza**

En date du 12 février 2018, vers 9 heures, sur la colline centre-ville Bubanza, commune et province Bubanza, Oscar Nkurunziza, encadreur à l' ECOFO Bubanza II et membre du parti FNL aile d' Agathon Rwaswa a été arrêté par des policiers en collaboration avec des Imbonerakure puis détenu au cachot de poste de police Bubanza. Selon nos sources, Oscar Nkurunziza était en train de discuter avec ces jeunes Imbonerakure à propos des détenus de la province Cibitoke qui seraient accusés de faire des contre propagandes aux inscriptions au référendum pour le changement de la constitution et aux élections de 2020. La victime est accusée de faire une contre propagande à ces inscriptions.

### **Une personne arrêtée en commune et province Bubanza**

En date du 13 février 2018, vers le matin, Jean Mpawenimana alias Nana, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa, résidant au centre-ville Bubanza, commune et province Bubanza, a été arrêté par des Imbonerakure dont Hakiza et Révoat en collaboration avec des policiers puis détenu au cachot de poste de police Bubanza . Selon nos sources, le mobile politique est à l' origine de cette arrestation.

### **Une personne arrêtée en commune et province Bubanza**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 février 2018 indique qu'en date du 10 février 2018, vers 3 heures, Libère Nderoyabandi, membre élu au conseil communal Bubanza ressortissant du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa a été arrêté à son domicile au centre-ville Bubanza, commune et province Bubanza, par la police et a été conduit au cachot de poste de police de Bubanza. Selon nos sources, le mobile politique est à l' origine de cette arrestation.

### **Deux personnes arrêtées en commune Rugazi, province Bubanza**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 février 2018 indique qu'en date du 7 février 2018, sur la sous-colline Ndava, colline Kirengane, commune Rugazi, province Bubanza, Jean Claude Bukuru, membre de la CECI Rugazi, chargé du matériel et membre du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa, avec son frère prénommé Cassien ont été arrêtés par des Imbonerakure et ont été conduits au cachot de poste de police de Muzinda. Selon nos sources, le mobile politique est à l'origine de cette arrestation

### **Une personne arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

En date du 17 février 2018, au village de la paix, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Vincent Bankimbona, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa a été arrêté chez lui par des Imbonerakure de ce village de la paix accompagné par l'ex-chef collinaire de la 13<sup>ème</sup> transversale Maramvya, Elie Nzobambona. Selon nos sources, il est accusé de faire des contre propagandes aux inscriptions au référendum pour le changement de la constitution et aux élections de 2020. Il a été conduit au cachot de poste de police de la zone Maramvya.

### **Une personne arrêtée en commune Cendajuru, province Cankuzo**

En date du 15 février 2018, Luc Ndayiragije, employée de SOPRAD Ruyigi, ONG du diocèse Ruyigi, œuvrant en commune Gisuru, résidant en commune Cendajuru, Colline Kiruhura, province Cankuzo, a été arrêté à Cendajuru par le SNR Cankuzo et détenu au cachot du commissariat de police de Cankuzo, l'accusant qu'il aurait fait un commentaire sur le vote du "NON" ou "OUI" au prochain référendum.

### **Une personne arrêtée en commune Mishiha, province Cankuzo**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 février 2018 indique que Barnabé Kaziya, alias juif, enseignant en commune Mishiha, école d'enseignement des métiers de Kanihani, fils de Semambo, originaire de la colline Kigati en commune Gisagara, a été arrêté et détenu sans dossier au cachot de la commune Mishiha depuis le 9 février 2018 par l'administrateur Anaclet Bizimana, l'accusant qu'il votera « NON » aux référendum.

### **Quatre personnes arrêtées en commune Ruhororo, province Ngozi**

En date du 13 février 2018, sur la colline Gitaramuka, commune Ruhororo, province Ngozi, les nommés Mvuyekure et Bansigayeko ont été arrêtés sur ordre de l'administrateur de la commune Ruhororo Mamerte Birukundi. Selon des sources sur place, ces deux hommes ont été arrêtés car ils ont refusé de se faire enregistrer pour le vote du référendum pour la prochaine constitution, alors que leur croyance ne le leur permet pas. Selon les mêmes sources, Mvuyekure, qui avait été arrêté avec ses deux enfants, a par après été libéré, après avoir hypothéqué à la commune ses plaques solaires, et l'administrateur lui a promis de les récupérer après avoir montré un récépissé.



## **II. DESA LLEGATIOS DE VIOLATIONS DU DROIT A L'EDUCATION**

### **Enregistrement forcé des élèves au recensement référendaire**

Depuis le 12 février 2018, les responsables d'établissements scolaires ont menacé de renvoyer tout élève qui ne s'était pas encore fait enregistrer pour le vote au référendum.

- ❖ En province Cibitoke, le DPE a donné l'ordre aux directeurs d'écoles de vérifier si tous les élèves ayant 16 ans s'étaient fait enregistrer. Certains directeurs avouent que la tâche est délicate car certains élèves n'ont pas de CNI. Le DPE a indiqué que l'ordre est venu du gouvernement.

En date du 14 février 2018, au Lycée technique de Rugombo, les élèves non encore enrôlés étaient agenouillés dans la cour de l'école pendant 30 minutes et ont par la suite été renvoyés pour chercher les récépissés.

- ❖ En province Ruyigi, les cours ont été suspendus en date du 12 février 2018 au Lycée Technique, à l'ECOFO Sanzu, et au Lycée Communal de Nyamutobo sous l'ordre du DPE, Bernard Gasigaye, qui a forcé les élèves d'aller se faire enrôler.
- ❖ En province Makamba, certains responsables administratifs et ceux du parti au pouvoir ont effectué des descentes sur terrain pour contraindre les élèves et les écoliers de participer à l'enrôlement du prochain référendum et aux élections de 2020.

En commune Nyanza-Lac, tous les élèves qui ne se sont pas faits enrôlés ont été renvoyés par les directeurs sur injonctions des administratifs et des responsables du parti CNDD-FDD.

En commune Makamba, Gad Niyukuri, gouverneur de la province, a intimidé des directeurs des établissements scolaires qui n'ont pas encore envoyé les élèves pour se faire enrôler.

Au lycée communal Gahosha, commune Makamba, le chef de zone Gitaba s'est introduit dans les classes accompagné d'un policier pour intimider les élèves qui ne se sont encore fait enrôler. Selon des sources sur place, il intimait l'ordre à chaque élève non-encore enrôlé de se tenir debout. "Ceux qui se sont faits enrôler sont des citoyens burundais tandis que les autres sont des belges!", a-t-il lancé.

Dans d'autres écoles de la commune Makamba, certains responsables administratifs et ceux du parti au pouvoir, les ont fait sortir. Ils ont noté les noms de ceux qui ne possédaient ni CNI ni extrait d'acte de naissance. L'objectif serait de leur procurer des documents nécessaires pour l'enrôlement, selon une source administrative.

- ❖ En province Kayanza, au Lycée communal de Kinanira, les élèves qui ne s'étaient pas encore fait inscrire en date du 12 février 2018 ont été renvoyés. Ils avaient jusqu'à l'après-midi du même jour pour se faire enrôler et devaient revenir munis d'un récépissé.
- ❖ En province Bururi, en date du 12 février 2018, tous les élèves du Lycée communal Bururi sans carte d'identité ont été renvoyés sous les menaces des Imbonerakure qui accusaient le directeur de n'avoir rien fait. Tous ces élèves ont passé toute la journée

devant le bureau communal à la recherche de ce document. Selon des sources sur place, les Imbonerakure dont Bikebesi, Diomède et Gihaga ont dactylographié ces documents à la place des agents de l'état civil. Certains de ces élèves grognent que seul ceux qui sont connus membres du CNDD-FDD obtiennent facilement ces CNI. Ceux qui n'ont pas eu la chance d'avoir le document le même jour ont été obligés de retourner le lendemain pour se procurer de la carte et s'absenter encore une fois à l'école.

- ❖ En province Rumonge, en date du 14 février 2018, les écoliers et les élèves de la commune Muhuta, jusqu'au centre urbain de Rumonge, ont été renvoyé pour aller se faire enrôler. Selon des sources sur place, les responsables scolaires ont donné l'ordre de suspendre les activités pour aller se faire enrôler et chercher des CNI.
- ❖ En province Bubanza, en date du 12 février 2018, à l'ECOFO Bubanza I, les activités scolaires ont été paralysées au moment où Jérémie Simbagoye, le directeur de cet école a renvoyé les élèves pour aller chercher des cartes d'identité afin de se faire inscrire pour le référendum pour le changement de la constitution et pour les élections de 2020.

Au Lycée communal Gihanga, commune Gihanga, les cours ont été suspendus et tous les élèves ont été renvoyés par le directeur de ce Lycée, Ngendabanka alias Sadam, pour aller se faire enregistrer pour le vote du référendum pour le changement de la constitution. Selon des sources sur place, ce même directeur avait tenu une réunion avec les enseignants et les élèves, appelant tous les élèves à se faire enregistrer.

### ***III. AUTRES FAITS RAPPORTES***

#### ***III.1. FAITS SECURITAIRES***

##### **Une personne blessée en commune Mpanda, province Bubanza**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 février 2018 indique qu'à date du 9 février 2018, vers 20 heures, sur la colline Gahwazi II, commune Mpanda, province Bubanza, un policier connu au nom d'Athanase Nkuzimana a blessé son épouse sur son bras par un coup de couteau au moment où cette femme était enceinte et elle a avorté suite à cet incident. Selon nos sources, les conflits conjugaux sont à l'origine de cet incident. L'auteur est détenu à la prison centrale de Bubanza et la victime a été conduite à l'hôpital de Bujumbura.

##### **Attaque à la grenade en Mairie de Bujumbura**

En date du 13 février 2018 vers 22 heures, une grenade a été lancée à cote du centre Wallis, zone Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, aucun dégât n'a été enregistré mais quelques minutes après, des policiers de la zone Musaga sont arrivés au centre Wallis et ont fait sortir des maisons 7 jeunes qu'ils ont ensuite conduits au bureau de la zone Musaga pour investigation. Selon les mêmes sources, ces jeunes ont par la suite été relâchés par l'OPJ de la zone Musaga.

## **III.2. ACTES D'INTIMIDATION**

### **Contrôle des récépissés**

- ❖ En date du 13 février 2018, au CDS Rugombo, commune Rugombo, province Cibitoke, aucune personne n'a été accueillie si elle n'avait pas de récépissé. Selon des sources sur place, même celles venues pour la vaccination devaient d'abord montrer le récépissé, cela sur ordre du titulaire de ce CDS, Léocadie Nkurikiye.
- ❖ En dates du 14 et 15 février 2018, au CDS Ninga, zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, toute personne qui venait à ce CDS pour se faire soigner ne devait d'abord montrer son récépissé pour être accueillie, selon des sources sur place.
- ❖ En province Kirundo, en date du 14 février 2018, toutes les entrées du marché et parking de la province étaient barrées par les Imbonerakure conduits par leur chef Havyarimana alias Gasyo. Selon des sources sur place, pour accéder à ces places publiques, ces Imbonerakure exigeaient de montrer le récépissé.

En date du 17 février 2018, toutes les routes entrant dans la ville de Kirundo ont été barrées par des Imbonerakure pour contrôler les récépissés. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure acheminaient par force au centre d'inscription proche ceux qu'ils n'avaient pas de récépissés

- ❖ En province Gitega, en date du 14 février 2018, pour entrer au marché de Gitega, les gens devaient montrer leurs récépissés pour l'enrôlement aux élections. Les vendeurs sont retournés chez eux avec leurs produits.

En date du 15 février 2018, dans la matinée, sur la colline Zege, commune Gitega, des barricades ont été érigées dans certains endroits. Toute personne qui ne s'était pas fait enrôler pour le référendum de la nouvelle constitution devait rebrousser chemin.

Durant la deuxième semaine d'enregistrement pour le référendum pour le changement de la constitution, Sur la colline Higirow, commune Gitega, des Imbonerakure faisaient payer une amende de 5000 fbu à toute personne qui n'avait pas de récépissé.

Le long de la RN 13 Gitega-Ruyigi, les récépissés avaient remplacé les CNI. La police en collaboration avec des Imbonerakure vérifiaient si tous les passagers avaient des récépissés.

- ❖ En province Makamba, en date du 12 février 2018, Japhet Ntanzwenayo, administrateur de la commune Makamba, a intimé l'ordre aux Imbonerakure de fermer toutes les portes du marché du chef-lieu de la province. Selon des sources sur place, seuls ceux qui possédaient des récépissés, avaient le droit d'entrer dans ce marché.

Le même scénario s'est passé au marché de Nyange de la même commune en date 16 février 2018. Selon des sources administratives, cela est consécutif à la réunion des responsables provinciaux qui ont interdit à leurs subordonnés que personne n'aura droit à leurs services sans récépissés montrant leur enrôlement au prochain référendum et aux élections de 2020.

- ❖ En province Rumonge, en date du 13 février 2018, les activités du marché de Rumonge ont été perturbées. Selon des sources sur place, des jeunes Imbonerakure ont érigé des barrières sur toutes les entrées et ont procédé au contrôle des récépissés sous la supervision de Joseph Banyankiyubusa, alias Ryuna, sénateur élu dans la circonscription de la province Rumonge, selon nos sources sur place. Ceux qui n'étaient pas encore inscrits ont été renvoyés pour se faire enrôler.

En date du 15 février 2018, le marché du port de pêche a été fermé par des Imbonerakure qui faisaient le contrôle des récépissés. Selon des sources sur place, toutes les entrées qui mènent vers ce port étaient fermées. Des policiers et des jeunes Imbonerakure avaient érigé des barrières et des cordes et personne n'avait le droit d'accéder à ce port ni d'en sortir. Ceux qui n'en avaient pas devaient retourner à la maison pour les amener. Des personnes qui ne s'étaient pas encore fait enrôler étaient renvoyées vers les bureaux d'inscription. Ces activités étaient supervisées par le chef du centre urbain de Rumonge.

En date du 15 février 2018, Kennedy Habimana, titulaire du CDS de la zone Maramvya, commune Burambi, a fait le contrôle des récépissés de tous les malades qui étaient au CDS. Selon des sources sur place, ceux qui n'avaient pas des récépissés n'ont pas été soignés.

En zone Gatete sur la colline Mutambara, des jeunes Imbonerakure ont fermé des boutiques pour contraindre les habitants à aller se faire enrôler.

- ❖ En date du 14 février 2018, au marché moderne de Cibitoke, personne ne pouvait pas étaler ses marchandises sans présentation de récépissé, des jeunes Imbonerakure et des administratifs à la base s'occupaient de cette activité.
- ❖ En province Ruyigi, en date du 14 février 2018, le prénommé Damas, chef des Imbonerakure du quartier Sanzu, en compagnie avec les gardiens du marché ont interdit aux vendeurs du charbon de travailler sauf sur présentation du récépissé d'enrôlement au référendum et élections de 2020. Selon des sources sur place, Une vingtaine de vendeurs sont rentrés bredouilles car ils ont été contraints de rebrousser chemin avec leurs bagages. Des Imbonerakure passaient porte à porte des magasins et des kiosques et exigeaient la présentation de récépissé avant d'ouvrir sa boutique ou magasin. Ces Imbonerakure

disaient que les élections du référendum sont terminées et que le "OUI" va l'emporter, selon les mêmes sources.

- ❖ En province Rutana, l'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 février 2018 indique qu'en province Rutana, chaque chef de service contrôle que son personnel s'est inscrit au référendum pour le changement de la constitution et aux élections de 2020. Pour les élèves du secondaire, celui qui n'est pas encore inscrit se voit chasser de l'école par le directeur et retourne après l'enrôlement. En cours de route, des policiers demandent des récépissés aux passagers, selon des sources sur place.
- ❖ En province Cankuzo, en date du 16 février 2018, dans l'avant midi, tout près du marché, le long de la RN 19, des Imbonerakure arrêtaient toute personne au passage n'ayant pas la CNI et le récépissé. Selon des sources sur place, ils les orientaient à la commune pour chercher la CNI ou aux bureaux d'inscription et les jeunes étaient beaucoup plus visés.

En date du 14 février 2018, le matin, au cours de la réunion des chefs de services et autres cadres tenue dans son cabinet par le Gouverneur Njiji Désiré a menacé certains représentants des confessions religieuses, de la société civile, des ONG et des partis politiques d'opposition qu'il va les arrêter les accusant d'enseigner à leurs membres de ne pas se faire inscrire au référendum ou de les sensibiliser de voter « NON ».

- ❖ En province Karuzi, en date du 13 février 2018, sur la colline, zone et commune Gihogazi, en pleine marché, le chef de zone Gihogazi, Protais Ntarwunguko, a tenu une réunion et a indiqué que celui qui sera attrapé sans récépissé subira une punition convenable. Ceci a provoqué une peur panique chez la population et surtout ceux qui n'appartiennent pas au parti au pouvoir qui sont toujours intimidés par des Imbonerakure les accusant qu'ils ont un plan de saboter les élections.

### **La perturbation du travail de la CVR en province Kirundo**

Durant la semaine du 12 au 16 février, la CVR a effectué une visite sur terrain en province Kirundo à la recherche de fosses communes de l'année 1993. Selon des sources sur place, ce travail a créé des tensions entre les composantes sociales hutu et tutsi car les tutsi indiquent que la CVR cherche la justice pour les hutus et ont proposé de chercher toutes les fosses sans tenir compte de l'année. En commune Bugabira, colline Kigoma, en date du 12 février 2018, les tutsi se sont révoltés arguant de ne pas donner leurs avis au CVR. Selon nos sources sur place, les Imbonerakure leur disaient que le moment était arrivé de venger les leurs.

En commune Busoni, en date du 13 février 2018, la commission a voulu enquêter auprès des habitants des sites des déplacés de Rutabo et Marembo mais les tutsi ont d'abord exigé d'inventorier toutes les fosses sans oublier celle située à Gatete du côté de la frontière entre le Rwanda et le Burundi où on soupçonne des Imbonerakure d'y jeter tous ceux qui ont été arrêtés

en provenance du Rwanda puis portés disparus. La commission a dû reporter ce travail pour une date ultérieure, ajoutent les mêmes sources.

### **Attribution des CNI aux mineurs en province Muramvya**

En commune Rutegama, province Muramvya, l'administrateur communal, le représentant du CNDD-FDD de cette commune ainsi que son secrétaire, le représentant des Imbonerakure et le chef de poste de police Rutegama ont donné des CNI aux jeunes de moins de 16 ans, y compris ceux de 13 ans, pour pouvoir s'enrôler aux élections.

### **Enrôlement clandestin des candidats soldats en commune Gitaramuka, province Karuzi**

Depuis le 14 février 2018, dans la commune Gitaramuka, province Karuzi, le représentant communal du parti CNDD-FDD, Claver Nkeshimana alias Ruhombo en collaboration avec le représentant communal des Imbonerakure, Manassé Bazishaka sont entrain de recruter clandestinement de candidats militaires hommes de troupe et ont refusé d'afficher l'appel d'offre au bureau communal. Selon des sources sur place ces deux représentants ont donné l'ordre aux conseils collinaires du CNDD-FDD que les jeunes Hutu doivent être mobilisés et qu'aucune personne de la composante sociale Tutsi ne peut s'inscrire.

#### ***IV. CONCLUSION***

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas d'assassinat, de torture et d'arrestation arbitraire et illégale ciblés à l'endroit des présumés opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont signalés.

Des actes d'intimidation liés au référendum pour le changement de la constitution de la République et aux élections de 2020, commis par des administratifs et des Imbonerakure, issus du parti CNDD-FDD constituent une source de menaces à la population.

Des contrôles des récépissés et l'enrôlement forcé constituent une source de violation de certains droits de la population.